

**Pouvoir spécial donné par un délégué cantonal
pour se faire représenter lors de l'Assemblée Générale
ordinaire et électorale du 27 juin 2025**

Je soussigné(e)

délégué(e) du **collège** dans le canton de

donne par la présente pouvoir à (*nom et prénom*)*

délégué(e) du **collège** dans le canton de

à l'effet de me représenter et de participer en mon nom et pour mon compte aux votes à l'Assemblée Générale ordinaire et électorale et notamment :

- participer au vote relatif à l'approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale précédente, à l'affectation aux réserves des résultats au titre de la médecine du travail, aux délibérations,
- participer au(x) vote(s) relatif à l'élection des membres du Conseil d'Administration.

Fait à Fait à

le le

Bon pour pouvoir (*manuscrit*)

Bon pour acceptation (*manuscrit*)

Le délégué mandant,
Signature

Le mandataire,
Signature

* *Pouvoir à un délégué titulaire appartenant au même collège*

Au verso, modalités d'organisation de l'Assemblée Générale →

RAPPEL DE CERTAINES MODALITES D'ORGANISATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET ELECTIVE

(article 30 du modèle des statuts des caisses de MSA fixé par arrêté du 16 février 2010)

1°) Le quorum

- L'Assemblée Générale ordinaire et élective statue valablement dès lors que le quart des membres qui la composent est **présent**.
- Si le quorum n'est pas atteint, l'Assemblée Générale ordinaire et élective statue valablement sur **seconde convocation**, quel que soit le nombre des délégués **présents ou représentés**.

2°) Le vote

- Les décisions de l'Assemblée Générale ordinaire et élective sont prises à la majorité des suffrages exprimés des membres **présents ou représentés**.

3°) Le mandant et le mandataire

- Chaque délégué présent ne peut détenir qu'un seul mandat confié à lui par un autre délégué appartenant au même collège.
- S'agissant des caisses qui s'étendent sur plusieurs départements, un délégué peut recevoir mandat d'un délégué du même collège issu d'un département différent mais appartenant à la caisse pluridépartementale.